



## PREAVIS MUNICIPAL No 07-2016

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 29 juin 2016

### Objet : Construction d'un bâtiment scolaire : Crédit d'étude

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

#### PREAMBULE

L'ASSAGIE (Association scolaire Aubonne-Gimel-Etoy), par sa lettre du 21 décembre 2015 a demandé à la Commune de Gimel d'étudier et de procéder à une réorganisation de son site scolaire. En effet, depuis plusieurs années, l'ASSAGIE conduit le processus de planification des sites scolaires afin d'une part d'offrir des conditions d'enseignement optimales et d'autre part d'assurer une logistique adéquate (transports, accueil parascolaire, cantine). Cette démarche a déjà été entreprise dans les régions d'Etoy et Aubonne.

La Direction de l'Etablissement scolaire a donc manifesté à plusieurs reprises la nécessité d'optimiser les sites scolaires de notre Commune afin de répondre aux cadres et normes actuels. Afin de dimensionner correctement cette réorganisation, l'ASSAGIE a décidé de mettre à jour l'étude Microgis, ce qui est chose faite, avec un focus spécifique sur la région de Gimel.

Le site scolaire de notre Commune se répartit actuellement de la façon suivante :

Marais 1  
18 unités locaux dont 6 salles de classe

Marais 2  
6 unités locaux dont 4 salles de classe

Martinet  
5 unités locaux dont 4 salles de classe

Portacabines  
3 unités locaux dont 2 salles de classe

L'ASSAGIE, en accord avec la direction scolaire souhaite :

- Abandonner les sites scolaires de Saubraz, St-Oyens et Gimel-Martinet



- Maintenir le site scolaire d'Essertines s/Rolle afin d'accueillir 4 classe de 1-4P
- Regrouper le solde des 1-4P, ainsi que l'ensemble des 5-8P sur le site de Gimel-Marais

Ceci aurait pour conséquence pour notre Commune de prévoir la construction d'un nouveau bâtiment, à proximité immédiate des bâtiments existants du Marais avec le programme suivant :

10 salles de classe  
3 salles de dégagement  
1 salle de dessin  
1 salle de musique

Cette réalisation permettrait également de déplacer les activités actuellement localisées dans les portacabines.

La réunion de ses différents programmes dispersés et la mise à disposition de nouvelles classes devant répondre à l'évolution démographique de notre Commune et de ses partenaires trouveront sur le site du Marais une belle opportunité de rassembler les besoins scolaires et communaux, afin de renforcer ce pôle scolaire, sa vitalité et son attractivité.

Pour pouvoir disposer de ces locaux pour la rentrée d'août 2018, un premier calendrier a été établi comme suit :

Hiver 2016	Elaboration du projet
Janvier-février 2017	Dépôt du préavis du crédit de construction
Printemps 2017	Enquête publique et appel d'offres
Eté 2017 :	Adjudication des travaux
Automne 2017 :	Début des travaux
Janvier à juin 2018	Construction

Diverses possibilités de construction ont déjà été évoquées avec le Bureau d'architecture Magizan SA, notamment une variante préfabriquée. Les deux solutions, préfabriquée et traditionnelle seront bien-sûr étudiées tant sur le plan quantitatif que qualitatif en inscrivant le projet dans le contexte du campus et en prenant compte des objectifs économiques cadrés.

Une réflexion globale devra être également entamée sur l'utilisation et la réorganisation des locaux du Centre des Jeunes et du Collège du Martinet. A cela s'ajoutera une étude approfondie des besoins en chauffage pour l'ensemble du site du Marais. Ces diverses réflexions feront l'objet de préavis séparés.

Le crédit d'étude portera sur les points suivants :

#### **Avant projet**

- Analyse des besoins et objectifs du MO
- Prise en considération des propositions présentées par les professionnels spécialisés ainsi que les conditions posées par les pouvoirs publics
- Etablissement d'un dossier d'avant-projet intégrant 2 variantes de localisation
- Consultation des services compétents
- Estimation sommaire des coûts de construction pour l'avant-projet
- Séances avec le MO et un bilan économique et une orientation du MO pour arbitrage,



## Projet d'ouvrage

- Etablissement d'un dossier de projet d'ouvrage comprenant un rapport, des documents aux échelles adéquates
- Projet définitif, études de détails, direction et coordination de l'activité des professionnels spécialisés, devis : en sous-groupes et des catégories de travaux selon classification du CFC, intégration des devis établis par les professionnels spécialisés, descriptif général des travaux et fournitures prévues
- Consultation des services compétents
- Evaluer avec ing. CVS les contraintes (production EC sanitaire, électricité) selon loi sur l'énergie
- Séances avec MO

L'ensemble de ces prestations a été devisé à Fr. 247'825.- (montant arrondi à Fr. 250'000.-) comprenant les honoraires d'architecte, les frais de géomètre, ingénieur civil et ingénieur CVSE

Il est utile de rappeler que les modalités de prise en charge de cette nouvelle construction se feront pas l'intermédiaire des locations scolaires.

Afin de ne pas péjorer les liquidités communales, une demande de crédit auprès d'un établissement bancaire sera faite et sera par la suite englobée dans le coût global de la future construction scolaire. En attendant la suite du programme, ce crédit générera les frais annuels suivants :

Intérêt annuel de la dette taux 1.2% Fr. 5'000.-

## CONCLUSIONS

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- Vu le préavis No 07-2016 de la Municipalité ;
- Oui le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. D'accorder la demande de crédit de Fr. 250'000.- (montant arrondi) pour l'étude de la construction d'un nouveau bâtiment scolaire ;
2. De l'autoriser à financer ce crédit par un emprunt de Fr. 250'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché
3. D'accepter que l'amortissement de cette dépense se fasse dans le cadre du coût global de la future construction ;
4. De prendre acte que ce crédit entraînera des charges d'exploitation annuelles d'un montant estimé à Fr. 5'000.-.

Adopté par la Municipalité, dans sa séance du 14 juin 2016

Au nom de la Municipalité :

Sylvie Judas  
Syndique

Lucy Thalmann  
Secrétaire municipale

